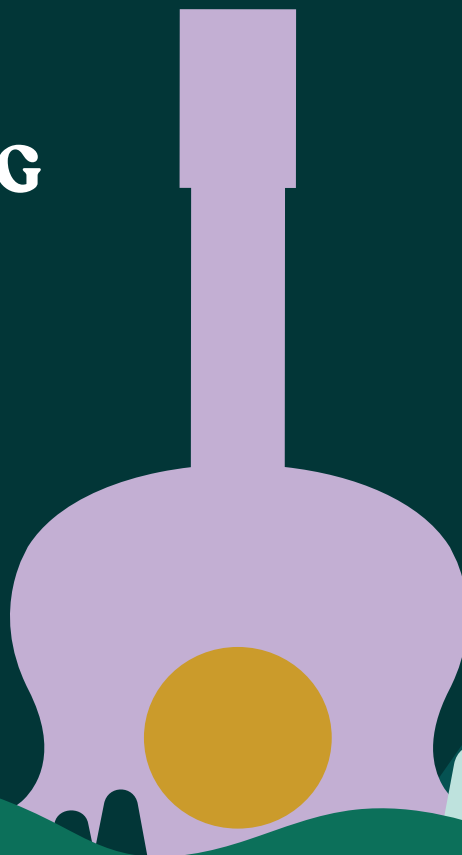


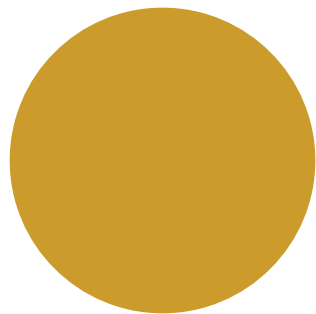
PLAN D'ACTION CULTUREL

MRC DE MEMPHRÉMAGOG

2026 - 2030



Memphrémagog
M R C



La culture occupe une place essentielle dans la vitalité et l'identité du territoire de Memphrémagog. C'est dans cet esprit que la MRC présente son plan d'action 2026-2030, qui vient concrétiser la vision, les orientations et les objectifs de sa Politique culturelle 2026-2035.

INTRODUCTION

Issu d'une démarche de consultation menée auprès des citoyens, des municipalités, des organismes et des partenaires du milieu, ce plan d'action reflète les priorités identifiées pour favoriser l'accès à la culture, soutenir le développement du milieu culturel et contribuer à la vitalité du territoire. Il s'appuie sur les forces distinctives de Memphrémagog, notamment la richesse de son patrimoine, la qualité de ses paysages, la diversité de ses communautés et le dynamisme de ses acteurs culturels.

Structuré autour de trois axes stratégiques, le plan rassemble un ensemble d'initiatives qui orienteront l'intervention de la MRC et de ses partenaires au cours des cinq prochaines années. Les mesures proposées visent à favoriser une culture accessible et inclusive, à soutenir les organismes et les acteurs culturels dans leur développement, ainsi qu'à reconnaître la culture comme un levier de vitalité, d'attractivité et de qualité de vie pour l'ensemble du territoire.

Enfin, ce document constitue le premier de deux plans d'action quinquennaux prévus pour la période couverte par la politique culturelle. Il pourra être ajusté au fil du temps afin de tenir compte de l'évolution des besoins du milieu, des opportunités qui se présenteront et des ressources disponibles. Sa mise en œuvre reposera sur la collaboration des municipalités, des organismes, des institutions culturelles, des artistes, des citoyens et de l'ensemble des partenaires qui contribuent à la richesse culturelle de Memphrémagog.

AXE 1

Favoriser l'accès et la participation

Cet axe vise à assurer que chaque citoyen du territoire, quel que soit son lieu de résidence, son âge, sa condition sociale ou son appartenance linguistique, puisse accéder à une offre culturelle de qualité et s'y engager activement.

OBJECTIFS

- 1.1 Assurer une communication en matière culturelle cohérente et concertée à l'échelle du territoire
- 1.2 Cultiver une vie culturelle de proximité, inclusive et participative
- 1.3 Soutenir la transmission culturelle, notamment auprès des jeunes générations

ACTIONS

- 1.1.1 Mettre en place des mécanismes concertés de communication et de promotion culturelle à l'échelle du territoire
- 1.2.1 Soutenir la tenue d'activités culturelles dans des lieux du quotidien et de proximité
- 1.2.2 Stimuler les démarches de participation citoyenne et les collaborations entre le milieu culturel et communautaire
- 1.3.1 Créer des occasions de rencontre entre artistes, artisans, porteurs de mémoire et jeunes générations
- 1.3.2 Offrir des activités de découverte du patrimoine local favorisant les échanges intergénérationnels

AXE 2

Soutenir la structuration et le développement du milieu culturel

Cet axe reconnaît le rôle structurant des organismes et acteurs culturels dans la vitalité du territoire. Il vise à renforcer leurs capacités, à améliorer leur financement et à favoriser leur mise en réseau.

OBJECTIFS

- 2.1 Renforcer les capacités organisationnelles et de rayonnement des acteurs culturels
- 2.2 Soutenir le développement et le financement du milieu culturel
- 2.3 Faciliter la concertation et la collaboration entre les acteurs culturels et les autres milieux de la vie locale

ACTIONS

- 2.1.1 Faciliter la mutualisation des ressources, des expertises et des équipements culturels
- 2.1.2 Renforcer la mise en réseau et les collaborations entre les acteurs culturels et les autres milieux
- 2.2.1 Maintenir et adapter des mécanismes de soutien au développement culturel favorisant l'équité territoriale

AXE 3

Développer le territoire par, pour et avec la culture

Cet axe place la culture au cœur du projet de territoire. Il reconnaît que la culture n'est pas qu'un secteur d'activité : elle est un vecteur de développement durable, un marqueur identitaire et un levier d'attractivité et de qualité de vie.

OBJECTIFS

- 3.1 Contribuer à la vitalité culturelle des municipalités et à l'équité territoriale
- 3.2 Protéger, mettre en valeur et transmettre les patrimoines matériels et immatériels
- 3.3 Adopter une approche transversale de la culture, reliant aménagement, tourisme et qualité de vie

ACTIONS

- 3.1.1 Appuyer les initiatives culturelles contribuant à la vitalité des municipalités et des noyaux villageois
- 3.1.2 Améliorer l'accès à des infrastructures et équipements culturels de proximité sur l'ensemble du territoire
- 3.1.3 Valoriser les initiatives culturelles intermunicipales contribuant à la vitalité et à l'attractivité du territoire
- 3.2.1 Soutenir les municipalités dans la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti
- 3.2.2 Mettre en valeur des paysages culturels et des circuits patrimoniaux
- 3.3.1 Intégrer la culture, le patrimoine et les paysages culturels dans les démarches d'aménagement et de planification territoriale afin de contribuer à des milieux de vie distinctifs et de qualité
- 3.3.2 Tisser des collaborations entre les milieux culturel, touristique, environnemental et territorial



Conception graphique : Sielo / Elody Sinniger

Ce projet est réalisé grâce au soutien financier
du gouvernement du Québec et de la MRC de Memphrémagog
dans le cadre de l'Entente du développement culturel.